

Formations par Alternance

4^{ème} et 3^e EA

Bac Pro « Services Aux Personnes et Animation des Territoires »

Formations Continues

DE-AES »Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social »

VAE « Validation des Acquis de l'Expérience »

Formations par Apprentissage

Terminale Bac Pro « « Services Aux Personnes et Animation des Territ

DE-AES »Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social »

TARIFS 2024 2025 - APPRENTISSAGE

EMPOYEURS PRIVES	
A charge de l'apprenti	
Cotisation Association	100 €
Frais divers (<i>affranch. - photocopie</i>)	20 €
Héberg./Restauration	
Déjeuner / repas (<i>chacun</i>)	5 €
Nuitée (<i>nuit+Petit-déj.</i>)	8 €
<i>Prise en charge OPCO</i>	<i>Déjeuner/repas : 3 € - Nuitée : 6 €</i>

La facturation est établie au mois, au réel.

Les frais d'hébergement et de restauration sont en partis pris en charge par l'OPCO

Les frais de formation sont entièrement pris en charge par le L'OPCO

EMPOYEURS PUBLICS	
A charge de l'apprenti	
Cotisation Association	100 €
Frais divers (<i>affranch. - photocopie</i>)	20 €
Héberg./Restauration	
Déjeuner / repas (<i>chacun</i>)	8 €
Nuitée (<i>nuit+Petit-déj.</i>)	14 €

La facturation est établie au mois au réel

Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge de l'apprenti

Les frais de formation sont entièrement pris en charge par l'OPCO de la Collectivité Territoriale

A Sainte Florine, le 16 janvier 2024

La Présidente,

M.A BEZARD